



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Savoie
DCL-BCL

Affaire suivie par Cedric LEUTWYLER
Tél : +33 4 79 75 51 77
Courriel : cedric.leutwyler@savoie.gouv.fr

Chambéry, le 07/10/2022

LE PRÉFET DE LA SAVOIE (73)

à Madame/Monsieur la/le représentant(e) de l'exécutif local de la Communauté de communes :
CC VALLEES AIGUEBLANCHE (n° de SIRET 24730001500010)

Objet : Fonds de compensation pour la TVA – Versement 2022 ;

Réf. : Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1615-1 et suivants et les R.1615-1 et suivants relatifs au FCTVA.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'arrêté préfectoral du 07/10/2022 le montant de 105 279,91 € est attribué au bénéfice de la communauté de communes au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant à 9 586,30 € pour les dépenses de fonctionnement et à 633 764,42 € pour les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2022 et transmises dans le cadre du dispositif automatisé (cf. : Annexe 1).

Après contrôle, il n'a pas été retiré de dépenses lors du calcul de l'attribution (cf. : Annexe 2).

Le calcul de l'attribution prend également en compte les dépenses transmises par la procédure déclarative et réalisées au cours de l'exercice 2022, pour un montant de 0,00 € (cf. : Annexe 4), ainsi que la liste des états déclaratifs transmis concernant les dépenses à déduire (cf. : Annexe 5).

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de justice administrative, cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et vous pouvez former préalablement un recours gracieux auprès de mes services dans le même délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice de la Citoyenneté et de la Légimité
Nathalie TOCHON

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 07/10/2022 - Assiette des dépenses éligibles (dispositif automatisé)

CC VALLEES AIGUEBLANCHE	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget annexe : GEMAPI CC VALLEES AIGUEBLANCHE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : ASST CC VALLEES AIGUEBLANCHE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : SALUBRITE OM CC VALLEES D AIGUEBLANCHE	27 206,40 €	4 462,94 €
<i>dont dépenses d'investissement</i>	<i>27 206,40 €</i>	<i>4 462,94 €</i>
2313 Constructions	20 505,00 €	3 363,64 €
2315 Installations matériels et outillage techniques	6 701,40 €	1 099,30 €
Budget annexe : opération d' aménagement de la Piat	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : EAU CC VALLEES AIGUEBLANCHE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : CENTRE AQUATIQUE DU MOREL CC VALLEES AIG	89 990,57 €	14 762,04 €
<i>dont dépenses d'investissement</i>	<i>86 322,42 €</i>	<i>14 160,32 €</i>
2313 Constructions	26 534,39 €	4 352,69 €
2184 Mobilier	3 308,40 €	542,71 €
2158 Autres installations matériel et outillage techniques	1 823,28 €	299,09 €
21318 Autres batiments publics	53 265,60 €	8 737,69 €
2188 Autres immobilisations corporelles	1 390,75 €	228,14 €
<i>dont dépenses de fonctionnement</i>	<i>3 668,15 €</i>	<i>601,72 €</i>
615221 Bâtiments publics	3 668,15 €	601,72 €
Budget principal : CC VALLEES AIGUEBLANCHE	526 153,75 €	86 054,93 €
<i>dont dépenses d'investissement</i>	<i>520 235,60 €</i>	<i>85 339,45 €</i>
2315 Installations matériels et outillage techniques	388 754,78 €	63 771,34 €
21318 Autres batiments publics	9 877,20 €	1 620,26 €
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3 358,67 €	550,95 €
2313 Constructions	3 194,62 €	524,04 €
2158 Autres installations matériel et outillage techniques	23 760,83 €	3 897,73 €
2151 Réseaux de voirie	10 401,60 €	1 706,28 €
2188 Autres immobilisations corporelles	4 404,00 €	722,43 €
2152 Installations de voirie	76 483,90 €	12 546,42 €
<i>dont dépenses de fonctionnement</i>	<i>5 918,15 €</i>	<i>715,48 €</i>
615221 Bâtiments publics	3 554,75 €	583,12 €
6512 Droits d'utilisation – Informatique en nuage	2 363,40 €	132,36 €
TOTAL	643 350,72 €	105 279,91 €

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du 07/10/2022 - Dépenses rejetées du montant éligible et motifs (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CC VALLEES AIGUEBLANCHE	Dépenses rejetées du montant éligible au FCTVA en €
Budget annexe : GEMAPI CC VALLEES AIGUEBLANCHE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : ASST CC VALLEES AIGUEBLANCHE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : SALUBRITE OM CC VALLEES D AIGUEBLANCHE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : opération d' aménagement de la Piat	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : EAU CC VALLEES AIGUEBLANCHE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : CENTRE AQUATIQUE DU MOREL CC VALLEES AIG	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget principal : CC VALLEES AIGUEBLANCHE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	0,00 €

Annexe 3 à l'arrêté préfectoral du 07/10/2022 - Dépenses en cours de contrôle (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CC VALLEES AIGUEBLANCHE	Dépenses éligibles au FCTVA en €
Budget annexe : GEMAPI CC VALLEES AIGUEBLANCHE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : ASST CC VALLEES AIGUEBLANCHE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : SALUBRITE OM CC VALLEES D AIGUEBLANCHE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : opération d' aménagement de la Piat	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : EAU CC VALLEES AIGUEBLANCHE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : CENTRE AQUATIQUE DU MOREL CC VALLEES AIG	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget principal : CC VALLEES AIGUEBLANCHE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	0,00 €

Annexe 4 à l'arrêté préfectoral du 07/10/2022 - Etats déclaratifs de dépenses additionnelles éligibles (procédure déclarative)

CC VALLEES AIGUEBLANCHE	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget annexe : GEMAPI CC VALLEES AIGUEBLANCHE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : ASST CC VALLEES AIGUEBLANCHE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : SALUBRITE OM CC VALLEES D AIGUEBLANCHE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : opération d' aménagement de la Piat	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : EAU CC VALLEES AIGUEBLANCHE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : CENTRE AQUATIQUE DU MOREL CC VALLEES AIG	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget principal : CC VALLEES AIGUEBLANCHE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Annexe 5 à l'arrêté préfectoral du 07/10/2022 - Etats déclaratifs de dépenses à déduire (procédure déclarative)

CC VALLEES AIGUEBLANCHE		Dépenses déduites du montant éligible au FCTVA en €
Budget annexe : GEMAPI CC VALLEES AIGUEBLANCHE		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : ASST CC VALLEES AIGUEBLANCHE		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : SALUBRITE OM CC VALLEES D AIGUEBLANCHE		430,20 €
<i>dont dépenses de fonctionnement</i>		<i>430,20 €</i>
615231 Voieries		430,20 €
<i>Etat déclaratif : dépenses HT (R. 1615-2)</i>		<i>430,20 €</i>
<i>182-1 - BALAYAGE DECHETTERIE DES COMBES - COMPLEMENT MANDAT 1108 BP</i>		<i>430,20 €</i>
Budget annexe : opération d' aménagement de la Piat		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : EAU CC VALLEES AIGUEBLANCHE		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : CENTRE AQUATIQUE DU MOREL CC VALLEES AIG		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget principal : CC VALLEES AIGUEBLANCHE		626,40 €
<i>dont dépenses de fonctionnement</i>		<i>626,40 €</i>
615231 Voieries		626,40 €
<i>Etat déclaratif : dépenses HT (R. 1615-2)</i>		<i>626,40 €</i>
<i>1108-1 - BALAYAGE PARC THERMAL</i>		<i>626,40 €</i>
TOTAL		1 056,60 €